

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

Oasis Pro All Bath

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Oasis Pro All Bath

Code du produit : 116796E

Utilisation de la substance/du :

mélange

Nettoyant sanitaire

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

1.0 % - 3.0 %

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

Nettoyant sanitaires. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

Restrictions d'emploi

recommandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc

CS 70107 - 23, avenue Aristide Briand

94110, ARCUEIL France Cedex

01 49 69 65 00

cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 03 26 68 55 11

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de : 20.06.2017

Compilation/Révision

Version : 1.4

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

116796E 1 / 21

Oasis Pro All Bath

produit pur

Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Lésions oculaires graves, Catégorie 1
H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition
H335

unique, Catégorie 3, Système respiratoire

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412

La classification de ce produit est basée sur le pH extrême (en conformité avec la législation européenne).

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

produit pur

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des

lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

(ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

éthanolamine

Chlorure de benzalkonium

produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

produit pur

116796E 2 / 21

Oasis Pro All Bath

Étiquetage exceptionnel pour : Contient: parfums Peut produire une réaction allergique. mélanges spéciaux

2.3 Autres dangers

produit pur

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

produit pur Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE No REACH	ClassificationRÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	69011-36-5 500-241-6	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318	>= 10 - < 20
fatty alcohol alkoxylate		Irritation cutanée Catégorie 2; H315	>= 10 - < 20
éthanolamine	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Toxicité aiguë Catégorie 4; H312 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335	>= 5 - < 10
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H336	>= 3 - < 5
Chlorure de benzalkonium	68424-85-1 270-325-2 01-2119965180-41	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	>= 0.5 - < 1
parfums	6259-76-3 228-408-6 01-2119638275-36	Sensibilisation cutanée Sous-catégorie 1A; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	< 0.1

produit à la dilution d'emploi conseillée Composants dangereux

116796E 3 / 21

Oasis Pro All Bath

Nom Chimique	NoCAS NoCE No REACH	ClassificationRÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Chlorure de benzalkonium	68424-85-1 270-325-2 01-2119965180-41	Toxicité aiguëCatégorie 4; H302 Corrosion cutanéeCatégorie 1B; H314 Lésions oculaires gravesCatégorie 1; H318 Toxicité aiguë pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H410	< 0.1
Substances avec limite d	'exposition sur le lieu o	de travail :	
éthanolamine	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28	Toxicité aiguëCatégorie 4; H302 Toxicité aiguëCatégorie 4; H332 Toxicité aiguëCatégorie 4; H312 Corrosion cutanéeCatégorie 1B; H314 Lésions oculaires gravesCatégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition uniqueCatégorie 3; H335	>= 0.25 - < 0.5
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Liquides inflammablesCatégorie 2; H225 Irritation oculaireCatégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition uniqueCatégorie 3; H336	>= 0.1 - < 0.25

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

produit pur

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion

: Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation

 Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

produit à la dilution d'emploi conseillée

En cas de contact avec les

: Rincer abondamment à l'eau.

yeux

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

116796E 4 / 21

Oasis Pro All Bath

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

produit pur

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Risque d'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement

comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

produit pur

Conseil pour les non- : Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

116796E 5 / 21

Oasis Pro All Bath

secouristes Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la

fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont

confrontés à des concentrations supérieures aux limites

d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseil pour les non-

secouristes

: Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

produit pur

Précautions pour la

Conseil pour les secouristes

protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

ou souterraines.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Précautions pour la

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

produit pur

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Méthodes de nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que

"' and an at a latter and the latter

l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

116796E 6 / 21

Oasis Pro All Bath

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

produit pur

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseils pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection

individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

produit pur

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans

des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : -5 °C à 40 °C

produit à la dilution d'emploi conseillée

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

 Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit pur

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

produit pur

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanolamine	141-43-5	VLCT (VLE)	3 ppm	FR VLE

116796E 7 / 21

Oasis Pro All Bath

				7.6 mg/m3	
Autres informations	*	Risqu	Risque de pénétration percutanée		
	noir	Valeu	rs limites réglemen	taires contraignantes	
			VME	1 ppm 2.5 mg/m3	FR VLE
Autres informations	*	Risqu	Risque de pénétration percutanée		
	noir	Valeu	Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Propane-2-ol	67-63-0)	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE
Autres informations	norm al	Valeu	rs limites indicative	es	

DNEL

	T
Propane-2-ol	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale
	· ·
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 888 mg/cm2
	11000 0 6 1 7 00
	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 500 mg/m3
	(9)
	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Dermale
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 319 mg/cm2
	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 89 mg/m3
	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Ingestion
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 26 ppm
\O'	

PNEC

	T= ·
Propane-2-ol :	Eau douce
	Valeur: 140.9 mg/l
	valeur. 140.9 mg/l
	Eau de mer
	Valeur: 140.9 mg/l
	valeur. 140.9 mg/l
	Utilisation/dégagement intermitent
	Valeur: 140.9 mg/l
	valedi. 140.9 mg/i
	Eau douce
	Valeur: 552 mg/kg
	valedi. 502 mg/kg
	Sédiment marin
	Valeur: 552 mg/kg
	valeur. 332 mg/kg
	Sol
	Valeur: 28 mg/kg
	valeur. 20 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées
	Valeur: 2251 mg/l
	valeur. 2231 myri

116796E 8 / 21

Oasis Pro All Bath

	Oral(e) Valeur: 160 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

produit pur

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les

concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition

professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en

cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection des mains (EN

374)

: Mesures de prévention recommandées pour la protection de la

peau Gants

Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Epaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des

fabricants/distributeurs de gants).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

: Equipement de protection individuelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales

et vêtements de protection

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée

dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes ((89/656/EEC,

89/686/EEC), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne

peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits

suffisamment par des moyens techniques de protection collective

ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

produit à la dilution d'emploi conseillée Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler

116796E 9 / 21

Oasis Pro All Bath

l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les

travailleurs.

Mesures de protection individuelle

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après Mesures d'hygiène

manipulation du produit.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN

374)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée

dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes ((89/656/EEC,

89/686/EEC), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne

peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits

suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

produit à la dilution d'emploi produit pur

conseillée

Aspect : liquide liquide

Couleur : orange orange clair Odeur : légère odorisé Hq : 11.4 - 12.4, 100 % 10.4 - 10.9

Point d'éclair : 45 °C coupelle fermée, N'entretient pas la combustion. Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

116796E 10 / 21

Oasis Pro All Bath

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,

inférieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité relative : 1.015 - 1.02

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-

inflammabilité

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Viscosité, cinématique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

produit pur 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

116796E 11 / 21

Oasis Pro All Bath

Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

produit pur

Informations sur les voies d'exposition probables

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Alcool gras éthoxylé d'>5 EO

DL50 Rat: 1,250 mg/kg

éthanolamine

DL50 Rat: 1,089 mg/kg

Propane-2-ol

DL50 Rat: 5,840 mg/kg

116796E 12 / 21

Oasis Pro All Bath

Chlorure de benzalkonium DL50 Rat: 344 mg/kg

parfums

DL50 Rat: 5,000 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : éthanolamine

4 h CL50 Rat: 1.6 mg/l

Propane-2-ol

4 h CL50 Rat: 30 mg/l

Composants

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Alcool gras éthoxylé d'>5 EO

DL50: 2,150 mg/kg

éthanolamine

DL50 Lapin: 1,025 mg/kg

Propane-2-ol

DL50 Lapin: 12,870 mg/kg

Chlorure de benzalkonium DL50 Lapin: 3,340 mg/kg

parfums

DL50 Lapin: 5,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

produit pur

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

116796E 13 / 21

Oasis Pro All Bath

Expérience de l'exposition humaine

produit pur

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

produit à la dilution d'emploi conseillée

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

: Aucun symptôme connu ou attendu. Ingestion

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

produit pur 12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Alcool gras éthoxylé d'>5 EO

CL50: 5.33 mg/l

Propane-2-ol

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 9,640

mg/l

parfums

96 h CL50 Danio rerio (poisson zèbre): 1.34 mg/l

Composants

aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: éthanolamine

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 65 mg/l

Propane-2-ol

CL50 Daphnia magna (Grande daphnie): > 10,000 mg/l

Chlorure de benzalkonium

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 0.016 mg/l

116796E 14 / 21

Oasis Pro All Bath

parfums

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 0.357 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : parfums

72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 0.28 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec

les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité : Alcool gras éthoxylé d'>5 EO

Résultat: Facilement biodégradable.

fatty alcohol alkoxylate

Résultat: Facilement biodégradable.

éthanolamine

Résultat: Facilement biodégradable.

Propane-2-ol

Résultat: Facilement biodégradable.

Chlorure de benzalkonium Résultat: Biodégradable

parfums

Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

116796E 15 / 21

Oasis Pro All Bath

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

produit pur

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau

ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

: Organic wastes containing dangerous substances. If this product is used in any further processes, the final user must redefine and assign the most appropriate European Waste Catalogue Code. It is the responsibility of the waste generator to determine the toxicity and physical properties of the material generated to determine the proper waste identification and disposal methods in compliance with applicable European (EU Directive 2008/98/EC)

and local regulations.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit : Le produit dilué peut-être envoyé vers les égouts.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

produit pur

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONÚ : 2491

14.2 Désignation officielle de : ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III 14.5 Dangers pour : non

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

116796E 16 / 21

Oasis Pro All Bath

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : 2491

14.2 Désignation officielle de : Ethanolamine solution

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 111 14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport maritime (IMDG/IMO)

> : 2491 14.1 Numéro ONU

14.2 Désignation officielle de : ETHANOLAMINE SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 111 14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Not applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement

relatif aux détergents CE

648/2004

15 % ou plus mais moins de 30 %: Agents de surface non

ioniques

moins de 5 %: Agents de surface anioniques, Agents de surface

cationiques

Autres constituants: Parfums

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 49 bis 49 84, 65 49 bis 49 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): 1436 non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

116796E 17 / 21

Oasis Pro All Bath

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Corrosion cutanée 1A, H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des
	produits
Lésions oculaires graves 1, H318	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Méthode de calcul
- exposition unique 3, H335	
Toxicité chronique pour le milieu aquatique 3,	Méthode de calcul
H412	

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen

116796E 18 / 21

Oasis Pro All Bath

et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE: SCENARIOS D'EXPOSITION

DPD+ Substances

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

Voie	Substance	NoCAS	NoEINECS
Ingestion	éthanolamine	141-43-5	205-483-3
Inhalation	Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Dermale	éthanolamine	141-43-5	205-483-3
Yeux	Alcool gras éthoxylé d'>5 EO éthanolamine	69011-36-5 141-43-5	500-241-6 205-483-3
environnement aquatique	Chlorure de benzalkonium	68424-85-1	270-325-2

Propriétés physiques DPD+ Substances

Substance	Pression de vapeur	Hydrosolubilité	Pow	Masse molaire
éthanolamine	0.488 hPa	> 1,000 g/l	0.117	

116796E 19 / 21

Oasis Pro All Bath

Propane-2-ol	6,020 Pa			60.10 g/mol
éthanolamine	0.488 hPa	> 1,000 g/l	0.117	
Chlorure de benzalkonium	< 0.0000001 hPa	403 g/l		

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné cidessous :

www.ecetoc.org/tra

Titre court du scénario

d'exposition

Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs

principaux

: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration,

éducation, spectacle, services, artisans)

Secteurs d'utilisation finale : SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public

(administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de processus : **PROC10**: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installationsindustrielles **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou

vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Catégories de produit

chimique

PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Catégories de rejet dans

l'environnement

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

Titre court du scénario

d'exposition

Nettoyant sanitaires. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs

principaux

: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration,

éducation, spectacle, services, artisans)

Secteurs d'utilisation finale : **SU22:** Utilisations professionnelles: Domaine public

(administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de processus : PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/

116796E 20 / 21

Oasis Pro All Bath

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Catégories de produit chimique

: **PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégories de rejet dans l'environnement

: **ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Adelya, Refre dillivations

116796E 21 / 21